

# La hallebarde

Autor(en): **Bosson, Clément**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie**

Band (Jahr): **3 (1955)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-727865>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## LA HALLEBARDE \*

par Clément BOSSON

L'ARME à longue hampe a été, jusqu'aux Croisades, la pique et la lance. L'armement était complété par l'épée ou la hache, celles-ci suppléant à l'arme d'hast lorsque la hampe en était brisée.

L'armée était alors composée de soldats de métier, porteurs d'un armement uniforme, nécessaire et efficace pour les combats de masse.

### I. L'ARMEMENT INDIVIDUEL APRÈS LES CROISADES

Lorsqu'à l'appel de Pierre l'Ermitte, en 1096, les gens du commun formèrent les bandes de la Croisade populaire, il fut nécessaire d'armer 50.000 hommes. Aucun arsenal ne pouvait fournir les armes pour autant de combattants.

Paysans et ouvriers prirent les outils auxquels ils étaient habitués, les transformèrent ou les firent modifier par le charron proche afin de les faire plus meurtriers. Ainsi, fourches, faux, coutres de charrue, haches, serpes, maillets, fléaux permirent aux Croisés de la roture de se frayer un chemin à travers la Hongrie, la Bulgarie, d'atteindre Constantinople et de vendre chèrement leur vie dans l'aventure misérable de la vallée du Drako où ils furent exterminés le 21 octobre 1096, non loin de Nicée, malgré la défense héroïque de Gauthier Sans Avoir.

Souvent ensuite il fut nécessaire de transformer les outils en armes. Une de ces circonstances typiques fut bien cette révolte des paysans après Poitiers (1356) au soulèvement desquels l'histoire a donné le nom de Jacquerie. Ces « armes de paysans » existent encore dans les collections (collection Boissonnas Genève ; Musée d'art et d'histoire Genève : dépôt de la Salle des Chevaliers de la commanderie de Compesière ; Musée historique de Lucerne). Dans ces journées de révolte ou de défense populaire, chacun adopta l'outil familier, l'arme convenant le mieux à ses aptitudes physiques ou celle qu'il jugeait la plus efficace.

\* Nous exprimons notre gratitude à M. René Géroutet qui a exécuté avec la plus grande précision les dessins des figures illustrant cet article.

## II. LA DIVERSITÉ DE L'ARMEMENT

L'armée, à notre époque, ne laisse rien à l'interprétation personnelle. L'équipement et l'armement sont déterminés par des ordonnances prévoyant jusqu'au plus petit détail. Il nous est difficile de concevoir que des soldats aient pu se battre côte à côte avec un armement offensif et défensif différent pour chacun. Or ce n'est qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle que l'habit et l'armement uniformes se généralisent dans les armées.

Jean Froissart (1333-1400), le chroniqueur de la Guerre de Cent Ans, écrit à propos des Écossais : « ... et avoient bien trois mille armures de fer, chevaliers et écuyers, montés sur bons roncins et bons coursiers et vingt mille hommes *armés à leur guise*, apperts et hardis, montés sur petites haquenées... »<sup>1</sup>.

L'armement, jusqu'aux ordonnances précises, était si varié pour chaque combattant que les textes qui s'y rapportent sont très vagues quant à l'appellation des armes :

« Cil de pie qui divers *bastons*  
tiennent dont ils sont en saisine... » (env. 1300)<sup>2</sup> ;

« Gietent mains aux espées blanches  
et a *autres bastons* plaisanz... » (env. 1300)<sup>3</sup> ;

« ... défense de porter... *bastons* que on nomme biefs de faucon, glaves, haces... » (1395)<sup>4</sup> ; « ... sans que son adverse partie fut pourvue de bastons et armes défensives... » (1446)<sup>5</sup>.

Le mot *baston* a été utilisé dans le sens général d'arme offensive et non, comme on pourrait le croire en associant le mot « bâton » à la hampe, au seul sens d'arme d'hast. Dans son *Traité d'un tournoy tenu à Gand par Claude de Vaudrey... l'an 1469*, Olivier de la Marche écrit : « Et ainsy chascun fut saisy de ses *bastons* c'est assavoir de lances et d'espées et se mirent l'un devant l'autre... »<sup>6</sup>.

Lorsque Bayard, jeune page de 14 ans, promet « sa courte dacgue » au maître palefrenier auquel il demande de préparer « son roussin pour après disner », celui-ci refuse en disant : « Bayard, mon amy, gardez vostre *baston* »<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> *Les chroniques de Sire Jean Froissard...*, éd. BUCHON, Paris, 1835, vol. I, p. 25, col. 2.

<sup>2</sup> Guillaume Giart, *Branche des royaux lignages*, éd. BUCHON, 1828, vol. I, p. 301, vers 6865-66.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. II, p. 106, vers 2732-33.

<sup>4</sup> Ban du magistrat de Lille de 1395, cité par E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, *Notes sur les costumes chevaleresques et les armes offensives des XIII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, 1900, p. 27.

<sup>5</sup> *Chronique de Mathieu de Coussy*, éd. BUCHON, 1838, p. 25, col. 2.

<sup>6</sup> *Traicté de la forme et devis comme on fait les tournois...*, mis en ordre par Bernard PROST, Paris, 1878, p. 74.

<sup>7</sup> *La très joyeuse... histoire du gentil seigneur de Bayart*, Paris, 1878, p. 21.

L'absence d'uniformité existait même dans la garde personnelle des princes. Voici un exemple touchant les archers de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1396-1467), le « grand duc d'Occident » : « Et entour de son cheval, trente ou quarante de ses archiers de corps à pied chacun portant un gouge ou hache ou avoit baston de guerre... »<sup>8</sup> Un autre exemple concerne la garde de Louis XI : « Et à l'environ de luy, tout à l'enthour alloient de pied ceux de la petite garde embastonnés de leurs bouges et aultres bastons deffensables. »<sup>9</sup> Il s'agit pourtant de l'entrée solennelle de Louis XI à Paris, après le sacre.

Cette diversité dans les armes d'hast est prouvée par l'iconographie. Dans certains tableaux, le peintre s'est plu à représenter à peu près tous les types, comme dans cette crucifixion de l'ancienne chartreuse de Liget, aujourd'hui à l'église de Saint-Antoine de Loches. Elle est datée 1485; son auteur était un proche de Jean Fouquet. Vittore Carpaccio fait figurer de nombreuses armes à longues hampes dans le *Martyre de Sainte Ursule*, suite de scènes de la vie de la sainte qu'il peignit de 1490 à 1496 pour la petite école de Venise<sup>10</sup>. Ces armes forment aussi l'arrière-plan de la crucifixion du Tintoret à l'église de Saint-Cassiano (Venise), peinte en 1568. Cette toile a été appelée la « Crucifixion aux hallebardes ». Les armes d'hast dressées vers le ciel l'ont fait comparer souvent au chef-d'œuvre de Vélasquez, *Los Lonzos*.

### III. L'ANCIENNE HELVÉTIE ET LE MERCENARIAT

L'utilisation dans les armées de mercenaires, soldats payés et étrangers à la cité ou à l'Etat pour lequel ils combattent, était déjà très générale pendant toute l'antiquité classique. A la fin de la première guerre punique (241 av. J.-C.), Carthage fut très près de succomber lors de la révolte de ses mercenaires qu'elle ne pouvait payer.

Pour ne pas nous écarter de l'époque citée au début de cette étude, notons qu'en 1070, Robert le Frison (1013-1093) utilisait pour reconquérir la Hollande des archers anglais recrutés par son beau-frère Guillaume le Conquérant. Guy de Dampierre eut des piquiers allemands pour châtier les mutins de ses villes de Flandres (1280)<sup>11</sup>. « Longtemps avant la fondation de la Confédération, les hommes de la Suisse primitive se battaient déjà pour les empereurs, les papes et les rois. »<sup>12</sup> Sans nous arrêter aux interventions des combattants de la Suisse primitive aidant à chasser de Rome les Goths d'Alaric (410) ou à leur participation aux conquêtes de Charlemagne, disons que les seigneurs d'Helvétie furent nombreux aux Croisades

<sup>8</sup> Chroniques de Froissart, cit. par Ch. BUTTIN, Bull. S.A.M.A. n° 44, p. 10.

<sup>9</sup> G. Chastelain, *Chroniques des ducs de Bourgogne*, éd. BUCHON, 1837, p. 151.

<sup>10</sup> L'œuvre est conservée aux Galeries de l'Académie à Venise.

<sup>11</sup> M. GUILLAUME, *Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne*, 1847, p. 49.

<sup>12</sup> P. DE VALLIÈRES, *Honneur et fidélité*, Lausanne, 1940, p. 47.



avec leurs hommes d'armes et leurs vassaux. Othon de Grandson († 1328), dont le tombeau est dans le chœur de la cathédrale de Lausanne, accompagnait Edouard d'Angleterre en Palestine. En 1271, il commandait l'armée anglaise au siège de Saint-Jean-d'Acre. En 1289, quinze cents Schwytzois au service du roi Rodolphe de Habsbourg (1218-1291) étaient les artisans de sa victoire sur Othon de Bourgogne, lors du siège de Besançon. A Crécy, en 1346, le comte de Nidau, le baron de Blonay et le sire de Goumoens, avec leurs hommes d'armes bernois et vaudois, luttèrent à côté des Français. Le duc de Milan enrôla, en 1373, trois mille hommes des huit cantons pour la lutte contre Florence, Bologne, Pise et Lucques <sup>13</sup>.

#### IV. LA FORMATION POUR LA GUERRE DANS LA SUISSE PRIMITIVE

Le métier des armes était tellement familier aux habitants de la Suisse primitive que les garçons dès l'âge de 8 ans pouvaient faire partie d'organisations militaires. Diebold Schilling († 1486), chroniqueur officiel de la ville de Berne, rapporte cet épisode auquel il a probablement assisté : Lorsqu'en 1475 les contingents de Berne et de Lucerne qui avaient participé aux combats contre Charles le Téméraire arrivèrent à Bumplitz, le Conseil de Berne les attendait « avec quatre cents jeunes garçons qui tous portaient des armes, piques, arquebuses, arbalètes. Et ces jeunes garçons s'avancèrent en bon ordre avec leur capitaine vers les troupes et les accompagnèrent... »

En 1525, cinq cents bourgeois et neuf cents jeunes garçons de Bâle allèrent au-devant du contingent de leur ville qui revenait de Pavie. Les jeunes garçons étaient armés de cuirasses et de hallebardes de bois et ils reçurent pour solde un pain et un pfennig. Josias Simmler de Zurich écrit dans son livre sur la Confédération de 1576 : « Il arrive souvent que des garçons de 8, 10 et jusqu'à 15 ans aient leur fanion et défilent au son du tambour en portant de vraies arquebuses, lances et hallebardes ; peut-être ne devraient-ils pas se permettre de porter de telles armes... Ils s'habituent ainsi dès leur jeunesse au métier des armes, de façon à pouvoir entrer dans les piquiers. »

Les hommes de l'ancienne Helvétie, formés dès leur jeune âge pour la guerre, ont probablement recherché avec plus d'attention encore que d'autres peuples l'armement le plus convenable pour eux. Cette recherche a été sans doute plus poussée encore au XIII<sup>e</sup> siècle, au cours duquel ils tendent de toute leur énergie vers la liberté.

L'année 1218 marque une première étape vers l'affranchissement pour les villes de Zurich et Berne. La mort du duc Berthoud V, le 12 février, signifie l'extinction

<sup>13</sup> P. DE VALLIÈRES, *Honneur et fidélité*, Lausanne, 1940, p. 56.

de la famille des Zaehringen et la fin de sa domination sur ces deux villes qui dépendent dès lors directement de l'Empire. Le 26 mai 1231, le jeune roi d'Allemagne Henri, fils de l'empereur Frédéric II, héritier du trône et administrateur de l'Empire en deçà des Alpes, affranchit les gens de la vallée d'Uri de la possession du comte de Habsbourg. En 1240, Schwytz se soulève contre Rodolphe; peu après, le mouvement de révolte s'étend à l'Unterwald.

Au cours de ces luttes, les gens de l'ancienne Helvétie combattent à pied contre la cavalerie seigneuriale. Il leur faut un armement aussi puissant que possible pour atteindre l'homme sur son cheval, l'homme protégé contre les armes de l'adversaire par un vêtement de mailles, renforcé dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle par des plaques de métal.

La hache était familière aux habitants des vallées si proches des pentes boisées; elle devenait une arme redoutable mais difficile à forger et lourde à cause de l'épaissement du métal autour de l'œil d'emmanchement. Sa hampe prolongée d'une dague en faisait une arme d'estoc. Il était possible aussi d'utiliser une pique complétée sous sa pointe par un fer de hache<sup>14</sup>. Si l'on cherche à réaliser une arme d'estoc et de taille, dérivée de la hache, peu coûteuse parce que facile à fabriquer et utilisant le minimum de métal, on arrive à la hallebarde de l'origine appelée *vouge suisse* par les archéologues. L'examen de ce vouge montre toute la simplicité de sa fabrication: une plaque d'acier forgée en forme de large lame dont le tranchant, d'abord rectiligne, fuit ensuite vers le dos pour former l'estoc. La hampe passe contre le dos dans une ou deux bagues soudées à chaude portée. L'infanterie suisse avait l'arme qui lui convenait, celle qui sera avec la longue pique l'instrument des durs combats et très souvent celui de la victoire.

## V. LES TEXTES

La mention de la hallebarde a été attribuée à plusieurs auteurs écrivant dès la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Dans une étude très fouillée<sup>15</sup>, le Dr E. A. Gessler, qui fut conservateur au Musée national suisse à Zurich, a montré combien d'erreurs étaient attachées aux citations d'anciens textes. Une des preuves parmi les plus lointaines de l'existence de la hallebarde se trouverait dans les poèmes de Neidhart de Reuenthal (1190-1241). Suivant le Dr Gessler, l'auteur, dans le texte original, ne connaît pas la hallebarde; il ne mentionne comme arme de ses paysans que l'épée et la pique. Le terme hallebarde fut introduit dans les éditions des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

<sup>14</sup> Voir l'armement d'un guerrier allemand dans un dessin allemand du XIV<sup>e</sup> siècle, coll. Steinmeyer, Lucerne, reprod. dans *Iconographie de l'art profane, la vie quotidienne*, vol. II, p. 283, fig. 275.

<sup>15</sup> E. A. GESSLER, *Das Aufkommen der Halbarte von ihrer Frühzeit bis zum Ende des 14. Jahrhunderts*, dans *Jubiläumsschrift v. Dr. Robert Durrer*, 1928.

Le Dr W. Boeheim, directeur de la collection d'armes de Vienne, écrit dans son ouvrage *Das Waffenwesen*<sup>16</sup> : « D'après les recherches de Quirin von Leitner sur l'origine de la hallebarde, celle-ci est mentionnée dans le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle dans le récit rimé *le duc Ernest*, ainsi que dans *Louis le Croisé*. » Le Dr Gessler a étudié ces deux œuvres et fait part de ses intéressantes conclusions dans la brochure citée. Suivant F. H. von der Hagen, le poème racontant la croisade de Louis le Pieux a été écrit entre 1301 et 1305<sup>17</sup>. Le passage qui nous intéresse figure à la page 187, v. 5665 sqq. :

*Sie trugen enqestliche wer Hellenbarten  
an stilen langen beslagen, das selbe ir  
staugen vorne Scharf, dannoch dar in en wir  
enden lange nagele Sin, gespitz alsam crapen  
die heiden tzur erden rizzen, sir stalten an in  
grossen mort die Frisen hie grave Burchart doch.*

En voici la traduction : « Ils portaient des armes effroyables, des *Hellenbarten* sur de longues hampes faites de telle sorte qu'elles sont tranchantes devant, et sur quatre parties de longs clous pointus comme des crochets ; ainsi ils désarçonnaient les païens et faisaient un gros massacre. » M. Gessler cite et partage l'avis pertinent de M. Jähns<sup>18</sup> faisant remarquer que les *Hellenbarten* décrites ne sont aucunement des hallebardes avec « ces longs clous pointus comme des crochets sur quatre parties ».

L'autre œuvre sur laquelle s'appuie M. Boeheim, *le duc Ernest*, est un écrit rimé du XII<sup>e</sup> siècle, *en latin*. Suivant le travail critique de M. Bartsch<sup>19</sup>, l'original ignore la hallebarde ; cette appellation paraît dans les traductions allemandes du XV<sup>e</sup> siècle, les plus anciennes qui nous soient parvenues.

Le premier texte dans lequel la hallebarde est citée est de Konrad von Würzburg, mort à Bâle en 1287. Dans son poème sur la guerre de Troie, il écrit :

*Sechs tusend man ze fuoz bereit...  
die truogen hallenbarten  
ser unde wol gesliffen  
Swarz si damite ergriffen  
daz was ze töde gar verlorn.*<sup>20</sup>

<sup>16</sup> Wendelin BOEHEIM, *Das Waffenwesen in seiner historischen Entwicklung*, Leipzig, 1890, p. 330.

<sup>17</sup> *Des Landgrafen Ludwig des Frommen Kreuzfahrt*, éd. F. H. VON DER HAGEN, Leipzig, 1854.

<sup>18</sup> M. JÄHNS. *Entwicklungsgeschichte der alten Trutzwaffen*, Berlin, 1899, cit. par E. A. GESSLER, *op. cit.*

<sup>19</sup> *Herzog Ernst*, éd. Karl BARTSCH, Vienne, 1869, p. XXV et p. 179, v. 5184.

<sup>20</sup> Cf. par E. A. GESSLER, *op. cit.*, p. 67.

« Six mille hommes furent prêts... ils portaient beaucoup de hallebardes si bien aiguisées que ceux qui en étaient frappés étaient morts, perdus. » Ce poète vivait et écrivait à Bâle, ville de passage dans laquelle les soldats venant du nord et du sud montraient les armes nouvelles. Le fait que la hallebarde est citée pour la première fois par un habitant de Bâle ne permet pas d'en supposer l'origine dans la région proche, mais l'indice est cependant à retenir.

Un chroniqueur suisse, Jean de Winterthour, écrivant vers 1340, mentionne la hallebarde dans sa narration de la bataille de Morgarten (1315) à laquelle son père a participé dans le contingent de sa ville natale. Voici son texte : *Habebant quoque Switenses in manibus quedam instrumente occisionis gesa in vulgari illo appellata helnbartam valde terribilia, quibus adversarios firmissime armatos quasi cum novacula dividerunt et in frusta conciderunt.* « Les Schwitzois avaient aussi en leurs mains des armes vraiment effrayantes sortes de piques que le peuple appelle hallebardes avec lesquelles ils coupaient les meilleures cuirasses des ennemis comme avec un rasoir et les réduisaient en pièces. »

Lors de la guerre entre l'empereur Louis et Othon d'Autriche, le premier avait à son service des mercenaires de Glaris. Le roi Jean de Bohême, intervenant comme médiateur, vit les soldats glaronnais près de Colmar en 1330. Le fait est ainsi narré par Jean de Winterthour<sup>21</sup> : *Rex Boemus vidensque eorum instrumenta bellica et vasa interfectionis gesa in vulgari helnbarton, amirans ait: o quam terribilis aspectus est istius cunei cum suis instrumentis horribilibus et non modicum metuendis.* « Le roi de Bohême voyant leurs instruments de guerre et combien il était facile de tuer avec ceux-ci qui étaient des piques appelées en langue courante *helnbarton* dit avec stupéfaction: Quel terrible aspect que cette formation avec ses instruments horribles qu'il faut craindre très fort ! »

Dans sa chronique bernoise, écrite vers 1420, Conrad Justinger désigne souvent la hallebarde et décrit l'action de l'arme. « Cependant les Schwytzois partaient avec leurs bannières et beaucoup de cris et de courage et *frappaient et piquaient* très fort contre l'ennemi (*und flugent und stachent in die Fiend*) et le mettaient en grande détresse »<sup>22</sup>, « ... et les choses furent chargées avec les hallebardes... (*und die Sachen mit den Hellenbarten geendet wurdent...*) »<sup>23</sup>; « ... et avec arme en main *frappaient et piquaient* (*mit wehrlicher Hand stachen und flugent*) de telle façon qu'il y eut une brèche »<sup>24</sup>; « Ils se battaient côte à côte et *frappaient et piquaient* contre les chevaux et les hommes (*und stachent und flugent als fiendlich in die Ross und Lüte*) »<sup>25</sup>.

Les termes de Justinger sont suffisamment clairs pour qu'il soit possible

<sup>21</sup> Cf. par E. A. GESSLER, *op. cit.*, p. 70.

<sup>22</sup> Conrad Justinger, *Berner Chronik*, éd. STIERLIN et WYSS, Berne, 1819, p. 64.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 114.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 115.

d'admettre l'usage par les Confédérés, au XV<sup>e</sup> siècle, de la hallebarde, arme d'estoc et de taille.

Il résulte des textes que le terme « hallebarde » semble avoir été employé pour la première fois par Konrad von Würzburg ; l'appellation était donc connue dès la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

## VI. DÉFINITIONS DE LA HALLEBARDE

Avant de donner notre propre définition nous aimerions citer celles de quelques auteurs.

### 1. *Auteurs divers*

WENDELIN BOEHEIM<sup>26</sup> :

Le nom de cette arme ingénieuse vient de « hampe » (*halm, Stange, Stiel*) et de « hache » (*Beil*). Ce nom d'origine allemande a été en général estropié en passant dans les langues étrangères. Il devient en français : *hallebarde*, en anglais : *halbert*, en latin : *hellemparta*, en italien : *allabarda*. L'ancienne dénomination ne fut défigurée en *Hellebarte* qu'aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

Suivant les recherches de Quirin von Leitner<sup>27</sup> sur l'origine de cette arme, elle est déjà mentionnée dans le récit rimé moyen haut allemand du dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle, *le duc Ernest*. Elle est exactement décrite dans le poème *Louis le Croisé*, donc au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Dans sa forme simple, les Suisses l'utilisaient déjà à Morgarten en 1315 et à Sempach en 1386.

Cette arme est apparue lorsqu'on commençait déjà à renforcer les diverses parties de l'armure de guerre par de plus grandes plaques. L'effort constructif est constaté aussi dans ce domaine afin de répondre aux défenses nouvelles par des moyens offensifs appropriés, car les coups d'estoc et de taille de l'épée ne pouvaient pas s'opposer avec effet à l'armure de fer. Il fallait contre elle le coup lourd d'une hache à longue hampe.

SIR GUY FRANCIS LAKING<sup>28</sup> :

Beaucoup de variétés d'armes à hampe doivent être comprises sous l'appellation de *hallebardes* ensuite du développement des formes du type primitif soit par modifications, soit par exagérations.

<sup>26</sup> W. BOEHEIM, *op. cit.* (cf. *supra*, n. 16), p. 330.

<sup>27</sup> QUIRIN VON LEITNER, *Die waffensammlung des Oesterreichischen Kaiserhauses im k.u.k. Artillerie-Museum in Wien*, Vienne, 1866-1870.

<sup>28</sup> Sir Guy Francis Laking, *A record of European Armour and Arms through seven centuries*, Londres, 1920, vol. III, p. 120.

Ce type primitif comporte une lame tranchante sur un de ses côtés, sur l'autre un bec, une pointe fixée en tête de l'arme. Comme pour toutes les armes à hampe l'extrémité de celle-ci suit une évolution graduelle. Nous sommes un peu incertains de la forme de la hallebarde du début mais en partant de la dérivation du nom on peut voir à quel genre d'arme il s'appliquait à l'origine.

Sir Samuel Meyrick suggère pour l'appellation *hallebarde* une dérivation de l'allemand *Alle Bard* « fend tout » (*cleave all*) alors que M. Demmin avance une autre théorie : la modification de *Halb-Barthe* (demi-hache d'armes) ou de *Alte-Barthe* (ancienne hache d'armes).

Nous-mêmes, de toute façon, devons être d'accord avec Planché qui, dans son *Encyclopédie du Costume*, dit qu'à défaut de trouver quelque autorité pour traduire *Bard* par « fendre » (*cleave*), il incline vraiment à faire dériver le nom du moyen haut allemand *Halmbarde* (*Halm* = hampe et *Barde* = hache).

Chacune de ces dérivations peut être acceptée, toutes suggérant que la hallebarde fut à l'origine une arme de taille (*hacking weapon*). On ne peut retenir comme lointaine la notion de la popularité de la hallebarde dans l'Europe du Nord dans les temps anciens et la responsabilité des Nordiques quant à son introduction en Germanie et en Suisse.

La hallebarde du type le plus ancien encore existant est celle dite de Sempach parce qu'utilisée à la bataille de Sempach en 1386.

Cette hallebarde a une forme d'extrémité plus complète que celle du vouge ; la hampe ne passe plus à travers deux anneaux séparés d'un côté du fer mais est enserrée par l'arme en continuant vers la tête qui est forgée pour la recevoir.

CHARLES BUTTIN<sup>29</sup> :

Ces deux demi-douilles donneront chacune naissance à une branche d'environ 50 cm. de long qui viendra se fixer, non comme le vouge contre l'avant et l'arrière de la hampe, mais sur ses côtés, c'est-à-dire parallèlement au plan du fer de hache.

Cette particularité, l'estoc dans l'axe de l'arme et la découpe en redan de la partie qui relie la hache à l'estoc sont en somme les trois caractéristiques essentielles de la hallebarde du début.

RUDOLF WEGELI<sup>30</sup> :

La hallebarde est une arme dont l'usage s'est développé en Suisse, plus exactement dans la Suisse primitive. Dès son apparition, elle a eu la réputation d'une arme de guerre redoutable et cette qualification s'est affirmée pendant deux siècles.

<sup>29</sup> Charles BUTTIN, *La hallebarde*, dans Bull. S.A.M.A. n° 48, mai 1938, p. 152.

<sup>30</sup> Rudolf WEGELI, *Inventar der Waffensammlung des Bernischen Historischen Museums in Bern*, III. *Stangenwaffen*, Berne, 1939, p. 45.

L'origine de la hallebarde est le *scramasax*, l'arme de taille à un tranchant de l'époque des migrations. La peinture murale carolingienne provenant du cloître de Munster dans les Grisons, actuellement au Musée national suisse à Zurich, représente des armes de taille sur longues hampes. Nous y voyons la forme transitoire du *scramasax* à la hallebarde.

E. A. GESSLER<sup>31</sup> :

Jusqu'assez loin dans le moyen âge, le soldat à pied utilisa pique, épée et bouclier. L'infanterie était complètement dominée par la cavalerie avec cet armement relativement simple. De ce fait, elle perdit sa signification tactique.

Les anciens Suisses furent les premiers soldats à pied qui rénovèrent les méthodes de combat et rendirent son importance à l'infanterie. A quelle époque intervint cette nouvelle conception de la guerre, nous ne le savons pas exactement, peut-être au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

Cet avènement de l'infanterie ne fut possible que par l'utilisation d'une arme remplaçant la pique et permettant la défensive aussi bien que l'offensive. Cette arme avec toutes les caractéristiques d'un moyen offensif complet était la hallebarde, l'arme d'hast la plus parfaite.

L'origine de l'arme doit être cherchée à l'époque carolingienne, lorsqu'on fixa le *scramasax*, arme de taille lourde et puissante, à une hampe. Tout au commencement, l'attache se faisait au moyen de viroles et de liens ; on utilisa ensuite la douille ; l'évolution continua par la fixation de deux douilles contre le dos de la lame.

Déjà cette arme convenait au coup d'estoc et au coup de taille. Sa forme simple fut élargie et renforcée. Nous trouvons des tranchants suivant une ligne courbe dans des exemplaires primitifs que nous pouvons attribuer au XII<sup>e</sup> ou au XIII<sup>e</sup> siècle. Le fer s'élargit en son milieu et forme la pointe par la venue du tranchant contre le dos.

Dans les types primitifs, on trouve souvent contre le dos à la partie inférieure seulement une douille et au milieu une sorte de virole pour recevoir la hampe.

Dans ces exemplaires l'origine de l'épée courte à tailler des Francs est parfaitement reconnaissable.

GÉNÉRAL BARDIN<sup>32</sup> :

Une partie de l'Europe reçut du Danemark et de l'Allemagne l'usage de la hallebarde. Cette arme a gardé en France le nom de « danoise ».

<sup>31</sup> E. A. GESSLER, *Schweizerisches Landesmuseum. Führer durch die Waffensammlung, ein Abriss des Schweizerischen Waffenkunde*, Zurich, 1928, p. 52.

<sup>32</sup> Général BARDIN, *Dictionnaire de l'armée de terre*, t. V, p. 2766.



## 2. *Essai de définition*

Définir une arme conduit presque toujours à préciser arbitrairement un dessin dont les armuriers qui la forgeaient tenaient peu compte. Il y a souvent débordement des formes vers les types proches.

Essayons de caractériser la hallebarde du XV<sup>e</sup> siècle et du début du XVI<sup>e</sup> en nous souvenant des nombreuses armes auxquelles ce nom a été donné, qui pourtant sont rebelles par quelque détail de leur contour à notre définition.

La hallebarde est une arme d'hast à fer large avec un tranchant droit, oblique ou convexe. Le fer est prolongé par un estoc *dans l'axe de la hampe*. Cet estoc se raccorde au tranchant par un redan plus ou moins accentué. Le dos du fer est forgé en un saillant utilisé, non pour accrocher, mais pour défoncer casques et armures. Le fer est constitué de deux plaques, soudées à chaude portée, ménageant entre elles le logement de la hampe. Le tranchant ne vient pas au-dessous de la pénétration de la hampe dans le fer.

La différence entre cette hallebarde et le vouge suisse réside dans le raccordement du tranchant avec l'estoc. Dans le vouge, il se fait par un épaulement arrondi et non par un redan plus ou moins accentué. La hampe s'engage dans une ou deux douilles ménagées contre le dos. *L'estoc est ainsi toujours en dehors de l'axe de la hampe.*

Les armes hybrides sont nombreuses : l'arme d'hast de l'un des soldats du *Martyre de Sainte Ursule*, peint par Nicolas Manuel (1484-1530)<sup>33</sup>, a l'estoc dans l'axe de la hampe mais la pointe joint le tranchant par un épaulement arrondi. Cette arme n'est donc ni un vouge ni une hallebarde suivant nos définitions. Deux armes d'hast au Musée national de Bavière, datées respectivement 1483 et 1490, ont l'emmanchement, l'estoc et le dos d'une hallebarde mais le fer est celui d'une hache avec son tranchant convexe<sup>34</sup>.

## VII. L'ÉVOLUTION DES FORMES

E. A. Gessler et Rudolf Wegeli ont vu dans les « Scramasax emmanchés » (*geschäftete Scramasaxe*) le précurseur de la hallebarde. Nous pensons que le type primitif de cette arme est le vouge. Le fer de certains de ceux-ci rappelle de très près l'une ou l'autre arme de la fresque de Munster (env. 800), avec son tranchant

<sup>33</sup> Berne, Musée des beaux-arts, n° 325.

<sup>34</sup> J. H. VON HEFNER-ALTENECK, *Costumes, œuvres d'art et ustensiles, depuis le commencement du moyen âge jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après les originaux contemporains*, 1888, t. VI, pl. 408.



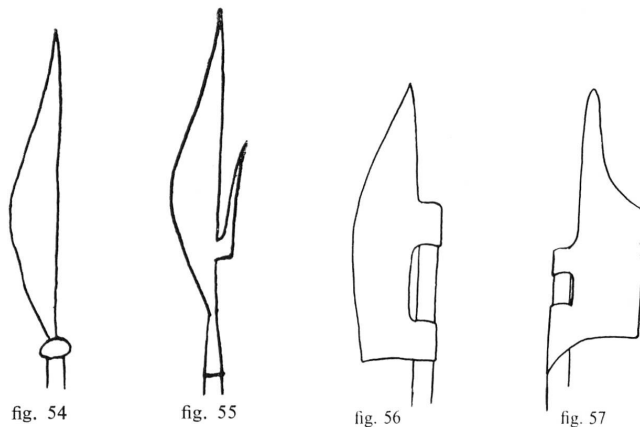
parallèle à la hampe, l'estoc formé par la venue suivant une ligne droite ou convexe de ce tranchant contre le dos.

Ainsi le vouge de l'un des soldats de la *Montée au Calvaire* de Grunewald (1470/80-1527) à la Galerie d'art de Karlsruhe, ainsi encore les vouges B.1481, B.1483 du Musée d'art et d'histoire de Genève<sup>35</sup>. Ces vouges n'ont pas de croc, pas de bandes de renfort, leur estoc s'élargit trop vite.

Une version améliorée est donnée par les nos B. 1479, B. 1482 du même musée<sup>36</sup>. L'estoc est bien marqué, le fer est ramassé, la douille inférieure descend sur la hampe de quelques centimètres pour prolonger la fixation ; elle annonce la bande de renfort.

Le vouge fut complété par un croc dorsal soudé à une bague montée sur la partie de la hampe comprise entre les deux douilles. La fixation du fer est renforcée par deux bandes sur l'avant et l'arrière du bois<sup>37</sup>. Le montage du croc dorsal n'offrait pas une grande solidité : les chocs donnaient du jeu à la bague de sorte que le bec déviait du plan de l'arme. On comprit vite l'avantage de la forge avec l'anneau supérieur.

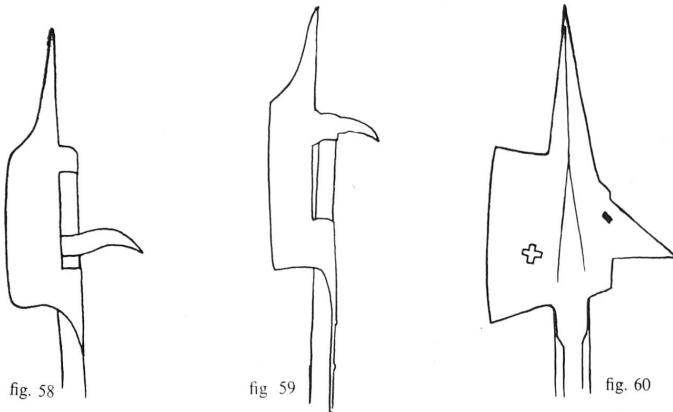
La position de l'estoc du vouge en dehors de l'axe de la hampe enlève au coup de pointe une partie de la précision et de la puissance qui serait obtenue avec l'estoc dans l'axe de l'arme. Or dès la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, l'armure de fer se généralise. Il faut à des hommes combattant à pied un moyen pour mettre hors de combat un adversaire à cheval et couvert d'acier. Il suffit d'examiner l'estoc forgé en carrelet d'une hallebarde du type dit de Sempach pour comprendre qu'une armure de fer pouvait être transpercée par cet estoc ou défoncée par le croc, partie intégrante du fer puissant.



<sup>35</sup> *Armes anciennes*, I (1953), p. 15 et pl. VI.

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> Lucerne, Musée historique, vouge n° 153.



- Fig. 54. — Une des armes de la fresque de Munster, peinte vers 800.  
Fig. 55. — Cette arme semble faire la liaison par sa forme entre le scramasax emmanché et le vouge. Elle figure sur la fresque de Mantegna (1431-1506), *Supplice et Mort de Saint Christophe* (peinte entre 1454 et 1459), à l'Eglise des Eremitani à Padoue.  
Fig. 56. — Genève, Musée d'art et d'histoire, B. 1483.  
Fig. 57. — Genève, Musée d'art et d'histoire, B. 1482.  
Fig. 58. — Lucerne, Musée historique, 153.  
Fig. 59. — Genève, Musée d'art et d'histoire, B. 254.  
Fig. 60. — Genève, Musée d'art de d'histoire, 2239.

### VIII. L'ICONOGRAPHIE

Dès 1475 environ, les peintres et enlumineurs ont représenté la hallebarde ; le vouge figure encore sur des œuvres sensiblement postérieures à cette date. Nous reproduisons, par ordre chronologique, des vouges et hallebardes figurant sur des documents datés ou datables pour bien montrer la diversité et l'évolution des formes.

#### Env. 1380.

San Gimignano, Cathédrale. — Fresque sur le mur du bas-côté de droite représentant le cycle de la Passion, peinte vers 1380 par Barnabà da Siena. Scène du baiser de Judas : armement de deux soldats ; nombreuses autres armes d'hast.



fig. 61

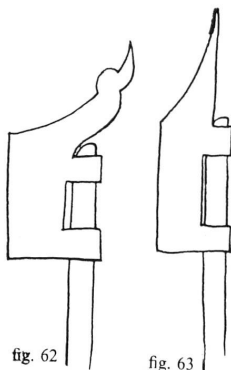


fig. 62

fig. 63

#### Env. 1380-1390.

Florence, Musée du Bargello. — Petit diptyque d'environ 1380-1390 représentant une crucifixion attribuée à l'Ecole de Paris (cf. Ch. JACQUES, *les Peintres du Moyen Age*, Paris, 1941, pl. VII).



fig. 64

**Env. 1400.**

Nuremberg, Musée national germanique, Gm. 114. — Tableau du « Maître de Nuremberg de l'autel de la Vierge », représentant le massacre des innocents (vers 1400).



fig. 65

**Première moitié du XV<sup>e</sup> siècle.**

Bâle, Musée des beaux-arts. — Ecole de Haute Allemagne : Six images de la Passion du Christ, première moitié du XV<sup>e</sup> siècle.



fig. 66

**1429.**

Munich, Musée national bavarois. — Crucifixion de l'autel de la Passion de l'église des Franciscains à Bamberg, datée 1429. Plusieurs armes d'hast sont représentées, un seul soldat est armé de ce vouge.



fig. 67

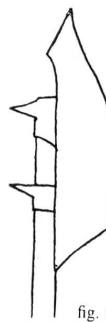


fig. 68

**1437.**

Berlin. — Le portement de croix du retable de la Passion de Hans Multscher, daté 1437 (cf. Louis RÉAU, les *Primitifs allemands*, p. 89).



fig. 69

**1437.**

Vienne, Neue Burg. — Reproduction du codex 3062 de la Bibliothèque nationale de Vienne, représentant un chevalier sur un cheval bardé.



fig. 70

**1444.**

Genève, Musée d'art et d'histoire. — Conrad Witz, *Délivrance de Saint Pierre*.



fig. 71



fig. 72

**1445.**

Sienne, Pinacothèque. — Tableau représentant la scène du baiser de Judas et revers des portes de l'armoire des reliques de l'hôpital de Sienne, peints en 1445 par Lorenzo di Pietro, dit *Il Vachietta* (1412-1480).



fig. 73

**Env. 1450.**

St. Peter am Kammersberg, Cure. — Tableau de l'atelier de Konrad von Friesach d'environ 1450. Ce tableau a fait partie de l'exposition *L'art religieux du moyen âge* au Johaneum de Graz, 1954.



fig. 74

**Env. 1460.**

Munich, Pinacothèque. — Crucifixion de Hans Pleydenwurf († 1472), peinte vers 1460.



fig. 75

**Deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle.**

Munich, Pinacothèque, 6215 (3432). — Crucifixion de Hans Pleydenwurf († 1472).



fig. 76

**Deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle.**

Vienne, Musée de la Ville. — Fresque de l'église Saint-Etienne représentant le cycle de la Passion, d'un maître autrichien de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Scène de l'arrestation de Jésus.

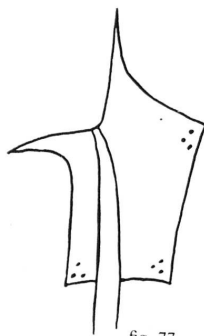


fig. 77

**Deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle.**

Colmar, Musée d'Unterlinden. — Tableaux de Martin Schongauer (1450-1491) représentant la Passion : portement de croix (n<sup>o</sup> 16) et résurrection (n<sup>o</sup> 20).

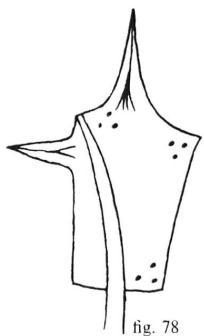


fig. 78



fig. 79

**Env. 1480.**

Cologne, Musée Wallraf Richartz, la *Montée au Golgotha*, par le « Maître westphalien du Bas-Rhin ».



fig. 80

**1460-1480.**

Vienne, Belvédère, moyen âge autrichien, 70. — Œuvre du « Maître de l'Ultenheimer Tafel », qui travaillait d'environ 1460 à 1480. Ce tableau représente le Christ au Jardin des Oliviers. Armement d'un soldat, d'autres portent diverses armes d'hast.



fig. 81

fig. 82

**1479.**

Bruxelles, manuscrit n° 11703. — *Cyropédie* de Xénophon, par Maître Edouard IV (1479); cf. F. WINKLER, *Die flämische Buchmalerei*, pl. 79.



fig. 83

**1485.**

Nuremberg, Musée national germanique. — Crucifixion datée 1485 d'un maître de Nuremberg; provient du monument funéraire de la famille Tucher à Saint-Sébal.

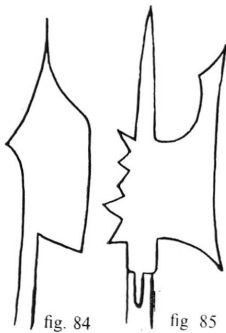


fig. 84

fig. 85

**1480-1490.**

Nuremberg, Musée national germanique, Gm. 1175. — Tableau du « Maître de l'autel de Hersbrucker Wolfgang Kaitzmair » représentant Jésus devant Pilate, peint vers 1480-1490.



fig. 86

**1486.**

Munich. — Ms. du *Jouvencel* de Jean de Bueil (1406-1477) écrit à Gand en 1486 pour Philippe de Clèves (1459-1527) et illustré par Alexandre Bening (travaille dès 1468, † 1518). Cf. F. WINKLER, *Die flämische Buchmalerei*, pl. 68.



fig. 87

**1488.**

la *Mer des Hystoires*, manuscrit de 1488 : gravure sur bois représentant un combat de cavalerie. Plusieurs armes comme celle-ci y figurent. Cf. *Iconographie de l'art profane... La vie quotidienne*, p. 324.



fig. 88

**Fin XV<sup>e</sup> siècle dès 1470.**

Dijon, Musée. — Retable de la Passion, du « Maître à l'œillet » : Jésus devant Pilate.



fig. 89

**Fin XV<sup>e</sup> siècle.**

Florence, Galerie des Offices. — Tableau de Vittore Carpaccio (1450-1525) représentant un sujet biblique. Soldats armés de diverses armes d'hast et du vouge ci-contre.

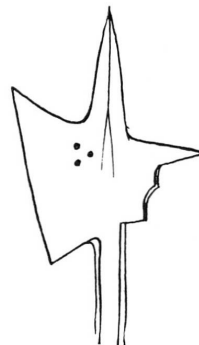


fig. 90

**Env. 1497.**

A. Dürer, *Le chevalier et le lansquenet*.

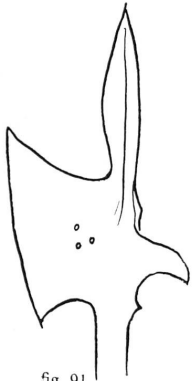


fig. 91

**Env. 1498.**

A. Dürer, *La grande Passion*: le Christ devant le peuple.



fig. 92

**1497-1500.**

A. Dürer, *Dame avec lansquenet*.



fig. 93

**1502.**

Nuremberg, Musée national germanique. — Tableau peint en 1502 représentant la bataille de Sankt-Peter devant Nuremberg le 19 juin 1502. Soldats armés de hallebardes et de piques.



fig. 94

**1505.**

A. Dürer, *Le grand cheval*.



fig. 95

**Env. 1506.**

Brunswick, Musée du duc Anton Ulrich. — Tryptique de la cathédrale de Brunswick par un maître allemand de Basse-Saxe, env. 1506.



fig. 96

**1507.**

Nuremberg, Musée national germanique, Gm. 1079. — Autel du Saint-Sacrement, daté 1507: Tableau de Hans Balding Grien (env. 1485-1545).

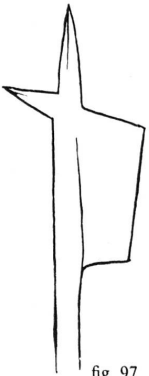


fig. 97



fig. 98



fig. 99



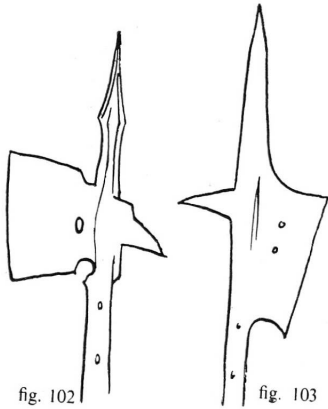
fig. 100



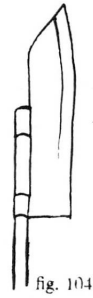
fig. 101

**1509-1511.**

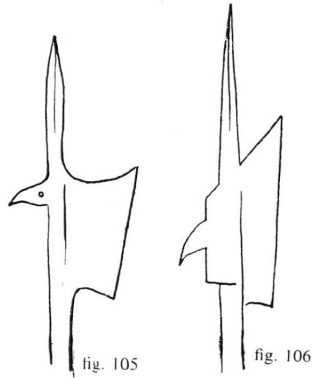
A. Dürer, *La petite Passion*: arrestation de Jésus (fig. 97 et 98); le Christ devant Anne (fig. 99); Pilate se lavant les mains (fig. 100); la Résurrection (fig. 101).



**1510.**  
A. Dürer, *La grande Passion*: arrestation du Christ.



**Env. 1510.**  
Bâle, Musée des beaux-arts, 1722. — *La résurrection*, tableau peint vers 1510 par un maître suisse.



**1512.**  
A. Dürer, *La petite Passion*: le Christ devant Caïphe; le portement de croix.



**Env. 1510-1515.**  
Nuremberg, Musée national germanique, Gm. 1181. — Tableau d'environ 1510-1515 représentant le martyre de saint Léodogar (Ecole du Danube).



fig. 109

**1523-1524.**

Karlsruhe, Musée des beaux-arts. — *Le portement de la croix*, par Grünewald. Cf. W. K. ZÜLCH, *Der historische Grünewald*, p. 263.



fig. 110

**Première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.**

Karlsruhe, Galerie d'art. — *Le portement de la croix*, par Grünewald (après 1529).



fig. 111

**Première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.**

Londres. — Ms. dit *Golfbuch* (add. ms. 24098) illustré par Simon Bening (1483-1515). Scène représentant Jésus devant le Grand-Prêtre. Cf. F. WINKLER, *Die flämische Buchmalerei*, pl. 81.



fig. 112

**Première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.**

Munich, Pinacothèque, 8780. — Tableau de Wolf Huber (environ 1490-1553) représentant le baiser de Judas.



fig. 113

**Première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.**

Dijon, Musée des beaux-arts. — Soldat dans un paysage, par Joachim Patenier (†1524).

## IX. L'ICONOGRAPHIE DES CHRONIQUES SUISSES

Des renseignements précieux sont fournis sur le sujet que nous étudions par des scènes militaires reproduites dans des manuscrits du XV<sup>e</sup> siècle ou du début du XVI<sup>e</sup>, conservés dans les bibliothèques suisses.

L'un de ceux-ci contient la *chronique bernoise* de Benedict Tschachtlan. Ce chroniqueur semble avoir été un sculpteur sur bois ; il a fait partie des conseils de Berne dès 1451 et il occupa de nombreuses fonctions et situations honorifiques ; il mourut de la peste en 1493. Il est l'auteur du texte et des illustrations de la *Berner Chronik*, terminée en 1470. Ce manuscrit est actuellement à la Bibliothèque centrale de Zurich. Les 231 illustrations de cette chronique ont été reproduites en 1933 par



Roto-Sadag à Genève. Elles représentent pour la plupart des scènes de bataille. L'arme désignée actuellement sous le nom de vouge suisse ou allemand est représentée. La hallebarde telle que nous l'avons définie n'y figure pas.

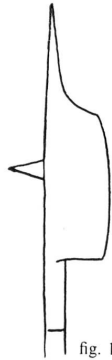


fig. 114

Arme en main de l'un des combattants  
de la pl. 98.

L'enlumineur représente ses soldats porteurs d'armes d'hast : piques, lances, haches à longue hampe et surtout ce vouge à grand fer dont la forme ne change pas des premières planches à la dernière, qui représente le siège de Waldshut par les Confédérés en juillet 1468. N'est-il pas normal de penser que les hommes de guerre vus par Benedict Tschachtlan avant 1470 connaissaient le vouge et ignoraient la hallebarde ?

Un autre chroniqueur bien connu est Diebold Schilling, qui, vers 1460, quitta Lucerne pour se fixer à Berne. Après avoir rempli plusieurs fonctions officielles, il fut nommé chroniqueur de la ville de Berne. A ce titre, il reçut commande d'une chronique en 1474. Il la termina, en trois volumes illustrés, en 1483. Un an plus tard, il résuma sa grande œuvre d'historien officiel pour Rodolphe d'Erlach, seigneur de Spiez. Ce volume connu sous le nom de *Spiezer Chronik* est un chef-d'œuvre qui donne à son auteur une place prépondérante entre tous les chroniqueurs suisses. L'ouvrage, avec ses 344 illustrations, a été reproduit en 1939 par Roto-Sadag à Genève.



fig. 115

Beaucoup de hallebardes sont représentées avec le fer de forme rectangulaire. Le dos est forgé en douille pour recevoir la hampe. Celle-ci se prolonge au-delà du fer et forme l'estoc. La hache était peut-être faite d'une plaque repliée, ménageant dans son pli la place pour le bois. Une bande de métal soudée de chaque côté de la plaque en enserrant la hampe représente aussi un mode de construction possible.

Si l'estoc était constitué par la hampe, elle était probablement recouverte d'une enveloppe d'acier ; la planche 19 représente un combattant frappant de la pointe de sa hallebarde un adversaire à terre ; celui-ci est protégé par une armure de fer qui est transpercée par l'arme.



fig. 116

L'arme appelée maintenant vouge suisse ou allemand est représentée à la planche 34 et à la planche 85. Sur la planche 114, une arme semblable paraît être fixée à la hampe par la longue douille contre le dos.



fig. 117

Souvent le fer est maintenu par trois anneaux, celui du milieu servant à la fixation du croc (pl. 42).

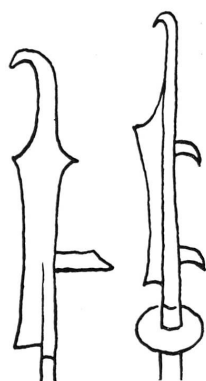


fig. 118

fig. 119

Un autre type figure l'estoc recourbé en forme de crochet. Cette partie de l'arme n'avait pas, alors, l'importance qui lui sera donnée dans les siècles suivants lorsque la hache deviendra un motif décoratif (pl. 103 [fig. 118] et pl. 104 [fig. 119]).

Au XV<sup>e</sup> siècle, le coup de taille était le plus souvent employé pour abattre l'ennemi. Ainsi, suivant Jean de Troyes, Charles le Téméraire reçut un coup de hallebarde « a un côté du milieu de la teste par dessus l'oreille jusques aux dents »<sup>38</sup>.

<sup>38</sup> Jean de Troyes, *Livre des faits advenus au temps du très chrestien et très victorieux Louys de Valois feu Roy de France (que Dieu Absolve) unziesme de ce nom*, éd. BUCHON, 1838, p. 330, col. 1.



fig. 120

Plusieurs planches montrent une hallebarde à long estoc, légèrement recourbé vers la lame. Le dos porte deux cros (pl. 181, 266, 310).

Les armes d'hast de la *Spiezer Chronik* sont la pique et la lance, la grande hache à dague et à croc, la hallebarde; assez rarement la fourche de guerre et le fauchard.

L'enlumineur a présenté les gens et les choses comme il les voyait et non comme ils étaient à l'époque des événements décrits. Ainsi, dans la représentation du siège de Wimmis en 1303, ses combattants sont armés d'arquebuses alors que l'arme à feu était inconnue en Europe au tout début du XIV<sup>e</sup> siècle.

L'importance de la hallebarde ressort des planches et en particulier de celle faisant revivre la prière sur le champ de bataille après Laupen (1339). Les Confédérés sont à genoux dominés par les bannières, les hallebardes, quelques grandes haches d'armes; il n'y a pas de piques.

La *chronique bernoise* de Diebold Schilling comportait trois volumes illustrés. Ils furent présentés au Conseil de la Ville en 1483. Ces manuscrits sont conservés à la Bibliothèque de la ville de Berne et ont été reproduits en 1943 en quatre volumes.



fig. 121

Les deux premiers volumes montrent ce type sur la plupart des planches, les Confédérés s'en servent pour tailler (vol. I, pl. 68).

Dans le troisième volume narrant les guerres de Bourgogne, la hallebarde est représentée, le vouge ne l'est plus.



fig. 122

La scène représente douze bannerets avec les porteurs d'instruments de musique devant les murs de Berne. Cette hallebarde est l'arme du personnage au premier plan : le sonneur de cor (vol. III, pl. 8).



fig. 123

La forme des hallebardes encore existantes dans les musées et collections se rencontre souvent dans ce troisième volume (pl. 17).



fig. 124

Ce fer étroit et long a été reproduit plusieurs fois par l'enlumineur (vol. III, pl. 55).



fig. 125

Le *Guide* du Musée national suisse (1928) donne sur la planche 17 la photographie d'une hallebarde assez semblable à celle-ci (vol. III, pl. 282).

Diebold Schilling, dans sa *chronique bernoise*, a mis en mains des soldats les autres armes d'hast : épieux à longs ailerons, grandes haches à dague et à bec, faucards, fourches de guerre.

L'auteur de la *chronique lucernoise* est Diebold Schilling, neveu de l'historien officiel de la ville de Berne. Il est né vers 1460, fut ordonné prêtre et reçu sa première charge ecclésiastique en 1483, lorsqu'il fut appelé au poste de chapelain de la Fondation de Notre-Dame de la chapelle de Saint-Pierre. Il a commencé sa chronique vers 1507, très probablement sur ordre des magistrats de la ville. Il a copié le texte et réalisé les deux tiers des illustrations, aidé pour la dernière partie du travail artistique par un assistant habile mais inconnu. Le chroniqueur remit son manuscrit au Conseil de Lucerne en 1513. Il se trouve actuellement à la Bibliothèque municipale de cette ville. En 1932, Sadag S.A. à Genève en réalisait une excellente reproduction ; ses 453 miniatures représentent plusieurs types de vouges et hallebardes.



La représentation de la prise de Neu-Habsburg en 1352 ne comporte que ce type de vouge.



Celle de l'entrée de Zurich dans la Confédération en 1351 montre un vouge avec ergot.



fig. 128

La planche figurant le combat entre Zougois et Autrichiens en 1389 représente une évolution de l'estoc ; celui-ci rejoint le tranchant par un redan très marqué ; cette forme se laisse deviner dans les planches précédentes.



fig. 129

L'estoc puissant est placé dans le prolongement de la hampe.



fig. 130

La miniature représentant l'exécution de Peter von Hagenbach à Brisach en 1474 comporte un personnage armé de cette hallebarde accompagnant le bourreau. La même forme est souvent reproduite par les peintres allemands.

Le tableau de la bataille d'Héricourt (1474) permet de constater en mains des Confédérés le vouge à deux anneaux (pl. 115). C'est leur seule arme d'hast avec la pique à la bataille de Grandson (pl. 130) et à la bataille de Nancy (pl. 151).



fig. 131

Un des soldats accompagnant Ludovic le More lors de son entrée à Milan (1494) porte sur l'épaule ce fer, très proche de la hallebarde du soldat dans la gravure de Dürer, *Le Gros Cheval*, datée 1505. Quatre exemplaires de cette hallebarde sont reproduits sur la planche représentant la chevauchée de Louis XII vers Naples (pl. 204). Elles arment les gardes du roi alors que les fantassins portent sur l'épaule le vouge à deux anneaux.

Sur plusieurs des planches suivantes sont figurés ensemble la hallebarde et le vouge.

## X. LA HALLEBARDE EN FRANCE

Les archéologues reconnaissent la première mention de la hallebarde en France dans un texte de Jean de Troyes de 1481 : « En ce temps, le Roy... fit faire par tous couteliers grandes quantités de piques, hallebardes et grandes dagues à larges rouelles »<sup>39</sup>. Le même auteur, énumérant les blessures sur le cadavre de Charles le Téméraire, mentionne la hallebarde en termes prouvant la nouveauté de l'arme : « Et avoit le dit duc de Bourgogne un coup d'un baston nommé hallebarde à un costé du milieu de teste par dessus l'oreille jusques aux dents. »<sup>40</sup>

Le contrat établi par un notaire de Chateaudun, Jehan Prevost, le 26 avril 1481, mentionne « trois cents fustz de hallebardes... chacun fust de hallebardes de cinq piez et demi »<sup>41</sup>.

Dans un ouvrage paru en 1579, Claude Fauchet écrit : « Pour le regard des hallebardes elles sont plus récentes comme je croy et venues d'Allemagne ou de Souysse. Pour ce que je trouve en un journal d'un curé de Saint-Michel d'Angers qu'environ l'an 1475 le Roy (j'entends Louys XI) fit faire à Angers et autres bonnes villes de nouveaux ferrements de guerre appelés hallebardes, des piques, dagues et autres ferrements qui furent portés à Orléans. »<sup>42</sup>

Le P. Daniel, qui cite ce texte<sup>43</sup>, admet l'origine suisse de la hallebarde et ne donne pas d'autres textes. Appliqué à l'année 1475, « environ » permet de confondre

<sup>39</sup> Jean de Troyes, *Livre des faits advenus au temps du très chrestien et très victorieux Louys de Valois feu Roy de France (que Dieu Absolve) unziesme de ce nom*, éd. BUCHON, 1838, p. 345.

<sup>40</sup> Cf. *supra*, n. 38.

<sup>41</sup> *Zeitschrift für historische Waffenkunde*, V 10 (1911), p. 331.

<sup>42</sup> Claude FAUCHET, *De l'ordonnance, armes et instruments desquels les Français ont anciennement usés dans leurs guerres*, 1579.

<sup>43</sup> R. P. G. DANIEL, *Histoire de la milice française*, Amsterdam, 1724, t. I, p. 316.

avec 1481 ; ainsi cette date serait celle de l'introduction de la hallebarde en France.

Un événement militaire explique le nouvel armement. En 1480 Louis XI venait de congédier les francs archers organisés en 1448 par Charles VII. Ceux-ci s'étaient fort mal comportés à Guignegatte (1479) où ils furent mis en déroute par les Flamands de Maximilien alors qu'ils pillaient au lieu de combattre le charroi du duc d'Autriche. La roi de France sentait le besoin de constituer une infanterie solide. Il avait apprécié, lors de la lutte des Suisses contre Charles de Bourgogne, la grandeur du rôle que des hommes de pied entraînés et organisés peuvent jouer sur un champ de bataille. Il concentra au camp du Pont de l'Arche, près de Rouen, environ 10.000 hommes de pied, des pionniers, des cavaliers de ses ordonnances, et les fit instruire par 6000 Suisses appelés pour la formation des Français. L'armement des troupes à pied fut certainement celui des instructeurs, entre autre la longue pique et la hallebarde.

L'iconographie française ne montre pas de hallebardes avant la date considérée. Jehan Fouquet, le peintre minutieux et précis, mort en 1480, ignore cette arme. La crucifixion de l'église de Saint-Antoine de Loches, attribuée à son école et peinte vers 1485, représente plus de vingt armes d'hast : la hallebarde n'y figure pas.

## XI. LA HALLEBARDE EN BOURGOGNE

La grande ordonnance militaire de Charles le Téméraire de 1473, le plus beau code militaire du XV<sup>e</sup> siècle, décrit minutieusement l'équipement et l'armement des effectifs de Bourgogne. Les seuls porteurs d'armes d'hast sont les piquenaires, utilisés tactiquement avec les archers<sup>44</sup>. L'ordonnance de 1472 régit les différents corps : hommes d'armes, archers à cheval, arbaletiers, cranequiniers, archers à pied, coulevriniers, piquenaires<sup>45</sup>. Les hallebardiers et leur arme ne sont pas cités dans les textes militaires de Charles de Bourgogne.

### *L'iconographie*

Entre 1469 et 1475, Loyset Liedet de Bruges (1445-1475) illustra pour le duc de Bourgogne les quatre volumes contenant l'histoire de Charles Martel écrite par David Auber<sup>46</sup>. L'enlumineur de cette œuvre ne connaît ni le vouge, ni la hallebarde.

<sup>44</sup> M. GUILLAUME, *op. cit.* (cf. *supra* n. 11), p. 191.

<sup>45</sup> Louys GOLLUT, *Les mémoires historiques de la République sequinoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne*, Arbois, 1846, col. 1247.

<sup>46</sup> Manuscrit à la Bibliothèque royale de Bruxelles, reproduit par J. VAN DEN GHEYN, Bruxelles, 1910.



La scène représentant l'assaut du château de Girouville <sup>47</sup> montre aux mains des combattants environ dix armes d'hast, mais ni l'une ni l'autre de ces deux armes.

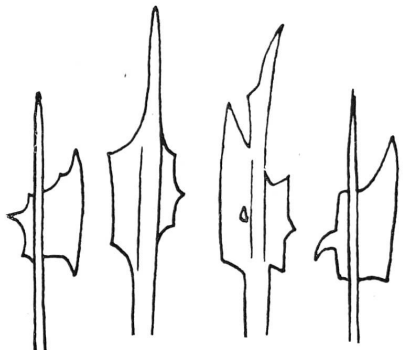


fig. 132    fig. 133    fig. 134    fig. 135

En 1475, un autre manuscrit était offert au duc Charles : la traduction par Vasco de Lucena de l'*Histoire d'Alexandre* de Quinte Curce. Ce manuscrit richement illustré représente des hallebardes sur plusieurs de ses pages <sup>48</sup>. Nous en reproduisons quatre, d'après les pages XXVI, XXXV, CXX et CCXXV.

Nous avons reproduit ci-dessus (fig. 81, 82, 86, 111) quelques vouges et hallebardes d'enlumineurs flamands d'après l'ouvrage de F. WINKLER, *Die flämische Buchmalerei* <sup>49</sup>. Nous y ajoutons encore un exemple tiré du même ouvrage.



Madrid, Bibliothèque royale. — Fragment d'un livre de prière : Jésus devant le Grand-Prêtre (pl. 83).

## XII. LES EFFECTIFS

Quel pouvait être le nombre des hallebardiers dans les armées? Examinons les textes en nous souvenant que les chroniqueurs exagéraient fortement en estimant les forces en présence.

### 1. La bataille de Sempach (1386)

Le chroniqueur Conrad Justinger (environ 1391-1420), secrétaire de la ville de Berne, a écrit sa *Berner Chronik* environ trente-cinq ans après la bataille. Il est peu

<sup>47</sup> Fol. 206 du manuscrit, pl. 98 de la reproduction.

<sup>48</sup> Genève, Bibliothèque publique et universitaire, ms. fr. 76 (Peteau 167).

<sup>49</sup> F. WINKLER, *Die flämische Buchmalerei*, Leipzig, 1925.

prolixes sur les épisodes de l'action, aussi la précision qu'il apporte est significative. Son texte permet de supposer que l'arme des Confédérés était la seule hallebarde : « Ils s'étaient rassemblés en formant le coin pour la bataille et prirent grands dommages. Cependant bientôt les Confédérés abandonnèrent le coin et coururent contre les seigneurs et frappèrent si terriblement avec leurs hallebardes que rien ne pouvait tenir devant leurs coups. (*Die hatten sich zusammen gesmuckt und fachtent mit dem Spietz und nament am grossen Schaden. Darnach bald liessent die Eidgenossen von dem Spietz und luffent an die Herren une slugent an sie als grüwlichen mit den Hellenbarten dass nit vor den Streichen gestan mocht.*)<sup>50</sup> La victoire ayant été acquise par la hallebarde, on peut admettre que la plus grande partie des combattants utilisaient cette arme.

## 2. La bataille de Morat (1476)

Voici les effectifs des adversaires du Téméraire, d'après Commines : « ... Comme il me fut dit par ceux qui y estoient, pouvoient bien estre trente et un mille hommes de pied, bien choisis et bien armés ; c'est à scavoir onze mille piques, dix mille hallebardes, dix mille couleuvrines... »<sup>51</sup> Les porteurs de hallebardes, suivant ce chroniqueur, composaient le tiers de l'infanterie.

L'écrivain militaire P. E. de Vallière a étudié dans les divers écrits contemporains, relatant les faits de Morat, la composition de l'armée des Confédérés ; voici ses chiffres : 1800 cavaliers, 4000 arquebusiers, couleuvriniers et arbalétriers, 10.000 piquiers, 10.000 hallebardiers, 200 maîtres canonniers et une cinquantaine de canons<sup>52</sup>. Les hallebardiers représentaient ainsi environ 40 % des hommes de pied.

## 3. Les contingents zurichois

Dans une lettre du 5 février 1490, Bernardinus Imperialis, un des agents du duc de Milan auprès des Confédérés, décrit à son maître la petite armée quittant Zurich. Il énumère les arbalétriers, les porteurs de lances longues, les *scoppetieri*, les *manironi* dont il dit : « une sorte de pique à notre habitude » (*a modo de spedi a la nostra consuetudine*)<sup>53</sup>.

Que la hallebarde soit inconnue à un Italien à cette époque est normal. Paul Jove (1483-1552), relatant dans son *Historia rerum sui temporis ab anno 1494 ad annum 1547* l'entrée de Charles VIII à Rome en 1494, décrit ainsi l'armement des

<sup>50</sup> Justinger, *op. cit.* (cf. *supra*, n. 22), p. 214.

<sup>51</sup> *Mémoires de Ph. de Commines*, éd. BUCHON, Paris, 1854, p. 122.

<sup>52</sup> P. E. DE VALLIÈRE, *Morat, le Siège et la Bataille*, Lausanne, 1926, p. 128.

<sup>53</sup> Johannes HÄNE, *Mailändische Gesandtschaftsberichte und ihre Mitteilungen über zürcherische und luzernische Truppen (1490)*, dans *Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, 3, 1899.

Suisses : « ... Leurs armes estoient de courtes épées et de hastes de fraisnes de dix piez de long, ferrées d'un fer étroit par le bout du devant mais presque la quarte partie d'entre eux estoient embatonnée de grandes hâches, en haut desquelles s'avançoit une longue pointe quarrée et s'aidoient à deux mains d'estoc et de taille ; de tels bâtons qu'ils nomment hallebardes en leur langue »<sup>54</sup>. Les termes utilisés par le célèbre écrivain montrent son ignorance complète de la hallebarde.

Les *manironi* d'Imperialis sont presque certainement des hallebardiers ; il en compte six cents alors que le contingent zurichois est de quatre mille hommes environ. Dans cette armée l'effectif des hallebardiers est donc de 15%. Le texte de Paul Jove indique une proportion un peu plus élevée : « presque la quarte partie d'entre eux estoient embatonnée de grandes haches ».

#### 4. Les légions de François I<sup>er</sup>

Les luttes continuelles de François I<sup>er</sup> contre l'Espagne et l'Angleterre obligeaient la France à utiliser, comme hommes de pied, de nombreux mercenaires. A plusieurs reprises, leur attitude devant l'ennemi fut la cause de défaites (La Bicoque). Le roi alors « fit projet de mettre sur pied une nombreuse infanterie française et d'y établir une exacte discipline pour être toujours prêt à résister à ses deux puissants voisins »<sup>55</sup>.

L'ordonnance du 24 juillet 1534 précise : « Le dit seigneur veut et entend dresser sept légions de gens de pied... qui seront en tout quarante deux mille hommes de pied. Duquel nombre y en aura douze mille harquebuziers et tout le demeurant picquiers et hallebardiers. »<sup>56</sup> Chaque « pays » de France devait lever une légion de six mille hommes, tous, officiers et hommes du rang, choisis parmi les « natifs du pays mesme ». Le texte indique le nombre d'arquebusiers que fournira chaque région. Il ne dit rien sur les contingents respectifs des piquiers et des hallebardiers ; leurs nombres pouvaient sans doute varier comme le montre un document, *Le Miroir des Armes*, écrit vers 1540 par J. Chantereau, officier d'infanterie qui fit ses premières armes à Ravenne (1512). Cet auteur fournit de précieux détails sur les hommes de pied de son temps<sup>57</sup>. L'une des figures de l'ouvrage représente un bataillon de 3602 hommes dont 512 hallebardiers. Sur les quarante-deux rangs du bataillon, les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup>, 32<sup>e</sup> et 33<sup>e</sup> sont formés d'hommes armés de hallebardes.

<sup>54</sup> Paolo GIOVIS, *Histoire sur les choses faictes et advenues de son temps en toutes les parties du monde*, Trad. du latin et revue pour la 3<sup>e</sup> éd. par Denis Sauvage, historiographe du Roi, Paris, 1581, 2<sup>e</sup> liv., p. 44.

<sup>55</sup> G. DANIEL, *op. cit.* (cf. *supra* n. 43), t. I, p. 186.

<sup>56</sup> *Recueil général des anciennes lois françaises*, Paris 1828, t. XII, p. 390.

<sup>57</sup> Prince Napoléon Louis BONAPARTE, *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, Paris, 1846, vol. I, p. 143.

Une autre figure montre un bataillon de 4462 hommes où l'on trouve 1572 hallebardiers dont les rangs alternent avec ceux des piquiers.

Devant l'ennemi, un intervalle d'un pas séparait les files et les rangs. Cet espace suffisait pour le passage des hallebardiers, qui pouvaient ainsi secourir les piquiers.

L'auteur de la *Discipline militaire* (1537) explique clairement la manœuvre : « Les piques servent pour arrêter les chevaux mais elles sont inutiles quand les rangs se joignent. Donc les Suisses pour éviter cet inconvénient mettent de trois rangs en trois rangs de piques, un rang de hallebardes, ce qu'il faut pour donner espace et lieu pour combattre en une presse, à leurs piquiers, mais encore n'est-ce pas assez. »<sup>58</sup>

### 5. *Les guerres de religion*

Blaise de Montluc, narrant en détail un épisode des guerres de religion, donne la composition de l'armée que les chefs du protestantisme avaient levée dans le Dauphiné et dans une partie de la Provence et du Languedoc, pour marcher au secours du prince de Condé (1568). Le maréchal de camp des protestants, le capitaine Pierre Moreau, s'étant fort avancé pour reconnaître les logis, fut arrêté par les troupes du Roi et conduit auprès de Montluc. Moreau avait avec lui les rôles de tout le camp, régiment par régiment ; voici la répartition des gens de pied : « il y avait six mille arquebusiers, tous vieux soldats... et en avoient autres six mille dont ils ne faisoient pas si grand cas comme des six premiers... et que le demeurant, jusques à dix sept ou dix huit mille hommes la plupart estoient encore arquebusiers et le reste hallebardiers et quelques piquiers »<sup>59</sup>. On peut déduire de ce texte que cette armée comptait quinze à seize mille arquebusiers, environ deux mille hallebardiers et quelques piquiers.

Un autre renseignement de la même époque atteste aussi la présence des hallebardiers dans les armées. Il est fourni par Gaspard de Tavannes écrivant sur la bataille de Saint-Denis (1567). « L'amiral avoit faict un retranchement à Aubervillers qui défendoit la teste de la cavalerie flanquez de petites troupes d'arquebusiers, leurs piquiers et alebardiers restez à Saint Denis. Ce qu'ils n'avoient voulu hazarder, ni s'empêcher du corps de piques montre bien qu'ils pensoient à la retraicte. »<sup>60</sup>

La seule citation du « corps de piques » alors qu'il s'agit aussi des hallebardiers prouve la diminution de l'importance de cette arme. Certes, Montluc s'en sert encore,

<sup>58</sup> Baron Raymond de Fourquevaux, *Discipline militaire*, cité par BONAPARTE, *op. cit.*, vol. I, p. 156, note 3.

<sup>59</sup> Blaise DE MONTLUC, *Mémoires* (Coll. univ. des mémoires, Londres, 1786, t. XXV), p. 126.

<sup>60</sup> Gaspard DE TAVANNES, *Mémoires* (même coll. t. XXVII), p. 127.

ainsi que les Suisses de sa garde lors de l'assaut contre Pienza (1557)<sup>61</sup>, mais la hallebarde, arme lourde de destruction, est remplacée par l'arme à feu, autrement puissante.

### XIII. LA FIN DES HALLEBARDIERS

Dès le dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle, les troupes d'hommes de pied ne sont plus formées que de piquiers et des porteurs d'arquebuses ou de mousquets.

#### 1. *La retraite de Meaux*

Le régiment du colonel Louis Pfyffer, qui participa à ce fait d'armes remarquable, ne comptait vraisemblablement pas de hallebardiers.

En 1567, le roi d'Espagne Philippe II, voulant porter la guerre dans les Pays-Bas révoltés, résolut d'y faire passer une forte armée commandée par le duc d'Albe. Cette armée cheminant près des frontières de la France, la reine Catherine de Médicis appela quelques troupes afin de défendre le royaume contre une entreprise possible des Espagnols. Un régiment fut levé en Suisse, il était composé de vingt compagnies de trois cents hommes chacune : « et de ce nombre de trois cents hommes il y en aura trente armées de cuirasses et trente autre d'arquebuses »<sup>62</sup>. Ce régiment, commandé par le colonel Louis Pfyffer, arrivait le 27 septembre 1567 à Château-Thierry. Il quittait cette cité à dix heures de même soir et se dirigeait, marchant vite, vers la ville de Meaux où s'était réfugiée toute la Cour. Celle-ci passait la belle saison à Monceau en Brie dans un château de plaisance isolé au milieu de la campagne lorsqu'elle apprit le dessein des protestants de s'assurer de la personne du Roi et la concentration de leurs troupes dans ce but. La Cour gagna alors la ville la plus proche tandis que le régiment suisse était mandé sans délai.

A Meaux, le roi tint conseil pour décider s'il fallait attendre le siège de la ville ou se retirer dans la capitale. Les avis étaient partagés. La ville de Meaux n'était fermée que par d'anciennes et faibles murailles, mais la retraite sur Paris, sans cavalerie ou presque, exposerait dangereusement le Roi. C'est alors qu'intervint le colonel Pfyffer. « Qu'il plaise à votre Majesté de confier sa personne et celle de la Reine-Mère à la valeur et à la fidélité des Suisses. Nous sommes six mille hommes et vous ouvrirons à la pointe de nos piques un chemin assez large pour passer à travers de l'armée de vos ennemis. »<sup>63</sup>

<sup>61</sup> Blaise de MONTLUC, *op. cit.*, p. 30.

<sup>62</sup> « Capitulation de la Compagnie de Zurlauben et de Schoen au Régiment suisse de Pfyffer arrêtée à Soleure le 9 juillet 1567 », dans *Histoire militaire des Suisses au service de la France*, par le baron DE ZURLAUBEN, Paris, 1751, t. IV, p. 540.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 351.

Le 29 septembre au petit jour, le Roi et sa suite prennent la route de Paris. Ils étaient précédés de dix compagnies avec, à leur tête, les chevaux-légers de Jacques de Savoie, duc de Nemours et suivis des dix compagnies de l'arrière-garde. Bientôt la cavalerie de Condé apparut. Alors le colonel Pfyffer forma le carré. Le régiment se mit à genoux et implora l'assistance divine; lorsqu'il se releva, le colonel fit serrer les files « et présenter les piques »<sup>64</sup>. Il exhorta ses hommes à garder constamment leur place afin de ne pas rompre l'ordre de bataille, « et lorsque l'ennemi voudra nous attaquer, nous le recevrons avec nos longues et bonnes piques au nom de la Très Sainte Trinité »<sup>65</sup>. L'arrivée heureuse fut suivie de la bataille de Saint-Denis. La narration de cette journée, par un écrivain du temps cité par Zurlauben, affirme que « le bataillon des Suisses estoit de six mille piquiers »<sup>66</sup>.

## 2. *Les gravures de Tortorel et Périssin*

En 1570 paraissait à Genève une suite de quarante et une gravures sur cuivre et sur bois relatives aux luttes religieuses en France, œuvre de Jean Périssin et Jacques Tortorel, deux Lyonnais habitant Genève. Plusieurs montrent les armées en présence et nous renseignent sur l'armement individuel. Sur la représentation de la bataille de Dreux (1562), les combattants sont armés d'arquebuses et de piques et il y a des porteurs d'épée à deux mains, mais aucune hallebarde n'est dessinée.

La représentation du siège d'Orléans (1563) montre un seul hallebardier précédant les arquebusiers et piquiers suisses, c'est probablement un sergent, ce grade ayant porté encore longtemps la hallebarde.

La vue de la bataille de Saint-Denis (1567) ne comprend aucun hallebardier parmi les piquiers et arquebusiers.

Avec les soldats assiégeant Poitiers (1569) se trouvent trois porteurs de hallebardes proches d'un groupe d'arquebusiers alors qu'au siège de Saint-Jean-d'Angely (1569) deux troupes sont l'une flanquée l'autre précédée d'un porteur de hallebarde (sergent).

La planche montrant la tentative des protestants de Sancerre pour surprendre la ville de Bourges présente un hallebardier à la tête des arquebusiers. Les armées de Tortorel et Périssin ne semblent plus utiliser des corps de hallebardiers.

<sup>64</sup> « Capitulation de la Compagnie de Zurlauben et de Schoen au Régiment suisse de Pfyffer arrêtée à Soleure le 9 juillet 1567 », dans *Histoire militaire des Suisses au service de la France*, par le baron DE ZURLAUBEN, Paris, 1751, t. IV, p. 355.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 356.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 370.

### 3. *Les propos du seigneur de la Noue*

Dans ses discours politiques et militaires composés entre 1580 et 1585, François de la Noue disserte longuement sur l'armement pendant les guerres de religion. Il ne parle plus des hallebardiers ; son infanterie est armée de piques, de mousquets et d'arquebuses.

Dans son treizième discours on lit : « Aux compagnies il y auroit le quart de corcelets et le reste d'harquebusiers. Et combien que ce ne sois pas la vraye proportion qui doit estre, laquelle consiste à autant d'un que d'autre. »<sup>67</sup> Il constate au discours suivant : « Ce qui abastardi nostre infanterie est que les nobles s'en sont retirez et ont desdaigné, non seulement d'y porter l'harquebuse et la picque mais souvent d'y prendre charge. »<sup>68</sup> Plus loin, il voudrait que « la moitié de la paye des Capitaines seroit employée en l'achat de beaux corcelets et de piques »<sup>69</sup>. Il étudie la disposition des bataillons pouvant s'opposer victorieusement à la cavalerie : « Je désirois que les files ou rangs fussent de cinquante corcelets dont à la teste en y aurait sept, qui feroient trois cent cinquante, après dix rangs d'harquebusiers... puis pour la queue six files de corcelets et cinq cents harquebusiers mis en 24 rangs... ils marcheroient autrement que les autres ayant les ennemis prochains, à scavoir serrez et portant leurs picques droites appuyées contre l'épaule. »<sup>70</sup>

### 4. *Les écrivains militaires*

D'après J. Quicherat, « lorsque Henri IV eut conquis son royaume... les compagnies de hallebardes furent supprimées de sorte qu'il n'y eut plus d'autre arme d'hast que la pique »<sup>71</sup>.

Lorsqu'une arme n'est plus admise dans les armées françaises une ordonnance le signifie. Ainsi Charles IX en 1559 commanda « pour ce que à présent les arcs et arbalestres ne sont en usage ne deffense, avons ordonné et ordonnons que tous les arbaletriers et archers seront dorénavant tenus porter harquebuses au lieu des arcs et arbalestres »<sup>72</sup>. La pertuisanne fut exclue des compagnies d'infanterie par l'ordonnance du 25 février 1670 et la pique par le texte du 1<sup>er</sup> octobre 1703.

<sup>67</sup> *Discours politiques et militaires du seigneur de la Noue*, Bâle, 1594, p. 307.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 315.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 321.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 369.

<sup>71</sup> J. QUICHERAT, *Histoire du Costume en France*, Paris, 1876, p. 451. Nous exprimons notre vive reconnaissance à la Direction des Archives de France et à celle du Service historique de l'Armée qui ont bien voulu faire faire des recherches sur les compagnies de hallebardiers. Les renseignements obtenus n'ont pas permis de vérifier l'assertion de J. Quicherat.

<sup>72</sup> Cf. V. GAY, *Glossaire*, I, p. 51.



Suivant quelques écrivains militaires, la hallebarde aurait encore été utilisée du XVII<sup>e</sup> siècle comme arme de combat. J. de Billon, dans ses *Principes de l'Art militaire* publiés en 1638, cite souvent cette arme. Ecrivant sur l'office du sergent, il précise les qualités de ce bas officier entre autres : « Il doit bien savoir le nombre des soldats de la compagnie, combien de picques, de mousquetaires, hallebardiers et autres s'il y en a. »<sup>73</sup> Et plus loin, lorsqu'il traite des exercices de l'homme de pied : « s'aider bien de la picque, halebarde, courir, lutter, sauter. »<sup>74</sup> Selon cet auteur la compagnie devrait être composée de cent mousquetaires, quatre-vingts picquiers, dix porteurs de rondaches à l'épreuve du mousquet et dix hallebardiers<sup>75</sup>.

Le capitaine de Gaya publie en 1678 son *Traité des Armes* où il écrit : « La hallebarde est encore une arme bien commode, principalement lorsqu'on en vient aux mains. »<sup>76</sup>

Jean-Jacques de Walhausen, l'auteur militaire bien connu, n'admet plus les hallebardiers dans son traité paru en 1615 : « Un régiment de trois mille hommes bien dressés doit avoir pour le moins mille quatre cents piques et autant de mousquetaires point d'hallebardiers ni d'espées à deux mains ni de harquebouses ni de rondaches. »<sup>77</sup>

Un règlement d'exercice pour l'infanterie, établi par le capitaine Johan Hartmann Lavater de Zurich, et publié en 1655, renseigne sur le maniement des diverses armes de l'homme de pied : mousquets, piques, arbalètes. Ce règlement ignore la hallebarde<sup>78</sup>.

Manesson Mallet, traitant des diverses armes dans son ouvrage *Les Travaux de Mars ou l'Art de la Guerre*, imprimé en 1684, présente la hallebarde comme arme des sergents seulement : « La hallebarde est l'arme ordinaire des sergents d'infanterie. »<sup>79</sup>

##### 5. La hallebarde des sergents

Cette arme servait aux deux sergents de chaque compagnie, marchant « sur les ailes du premier rang, derrière le capitaine », à dresser les rangs. Pour obtenir la précision dans la tenue à laquelle il attachait une si grande importance, Louis XIV, dans son règlement d'exercice du 2 mars 1683, ordonne que toutes les hallebardes des sergents seront d'une même longueur fixée à six pieds et demi (2 m. 11). Ainsi,

<sup>73</sup> J. DE BILLON, les *Principes de l'Art militaire*, Rouen 1638, p. 19.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 174.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 322.

<sup>76</sup> Sieur DE GAYA, *Traité des Armes, des Machines de Guerre...* Paris, 1678, p. 35.

<sup>77</sup> J. J. DE WALHAUSEN, *L'art militaire pour l'Infanterie...*, cité par J. B. GIRAUD, *Armerie des Ducs de Lorraine en 1629*, Lyon, 1899, p. 85.

<sup>78</sup> Cf. *Art et Armée*, Genève, 1939, p. 118.

<sup>79</sup> Allain MANESSON-MALLET, *Les Travaux de Mars ou l'Art de la Guerre*, Paris, 1685, t. III, p. 40.



lorsqu'on se mettait en bataille, la dimension de deux hallebardes, d'un rang à l'autre maintenait, grâce à l'uniformité de la mesure, l'uniformité des distances. Cette prescription a été répétée dans le règlement pour l'infanterie du 2 mars 1703 <sup>80</sup>. Cependant, suivant ce même règlement, « les sergents des grenadiers seront armés de fusils avec des bayonnettes et non de hallebardes... » <sup>81</sup>.

Après l'intervention de plusieurs personnalités de l'armée, Louis XV fit publier le texte du 31 octobre 1758 : « Sa Majesté ayant jugé nécessaire au bien de son service que les officiers et sergents des compagnies de fusiliers de ses troupes d'infanterie soient dorénavant armés ainsi que ceux des compagnies de grenadiers, de fusils avec leurs baionnettes, elle a ordonné et ordonne ce qui suit : Les officiers des compagnies de fusiliers tant françaises qu'étrangères seront tenues de se pourvoir sans délai de fusils dans les manufactures d'armes à feu établies à Saint Etienne, Charleville et Maubeuge et de baionnettes qui aient été fabriquées à la manufacture d'armes blanches d'Alsace... Le fusil du sergent sera semblable à celui du soldat. » <sup>82</sup>

L'ordonnance du 20 mars 1764 portait que les sergents et fourriers des compagnies de fusiliers seraient de nouveau armés de hallebarde, ceux des compagnies de grenadiers continuant à porter le fusil. Cette décision fut rapportée le 1<sup>er</sup> janvier 1766. A partir de cette époque, la hallebarde ne fut plus utilisée au combat.

<sup>80</sup> *Code militaire ou Compilation des Ordonnances des Rois de France*, par le Sieur DE BRIQUET, Paris, 1735, t. I, pp. 601-602.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 588.

<sup>82</sup> Cité par J. MARGUERAND, *Armement et équipement de l'infanterie française du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1945, p. 94.

